



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lait

Question écrite n° 17602

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la chute du prix du lait, qui a connu une baisse de 4 centimes par rapport à l'année précédente en avril et une baisse identique en mai, ce qui risque d'entraîner des diminutions de revenu importantes pour 1994, de l'ordre de 2,7 p. 100 à 3 p. 100. Il lui demande de lui faire connaître quelles sont les raisons de cette baisse et quelles mesures il entend mettre en œuvre pour y remédier.

Texte de la réponse

Les négociations sur le prix du lait sont particulièrement difficiles cette année. Des acheteurs de lait ont proposé des réductions du prix du lait allant jusqu'à 4 centimes par litre, et l'approvisionnement de certaines laiteries a parfois été temporairement bloqué. Les acheteurs justifient cette baisse de prix par la diminution des prix des produits laitiers à la consommation, mais aussi par la baisse du prix d'intervention du beurre proposée par la commission, intervenue le 1er juillet 1994. Il est vrai que l'on observe une légère baisse des prix à la consommation de certains produits laitiers, pour le premier semestre 1994 par rapport au premier semestre 1993. En revanche, sur l'année 1993 la tendance était plutôt à la stabilité, voire à la hausse : + 5,7 p. 100 pour la crème fraîche, + 0,6 p. 100 pour les fromages frais, + 3,3 p. 100 pour les desserts frais. Les propositions de baisse du prix du lait ne se trouvent pas justifiées par l'évolution des prix en 1993, mais plutôt par celles plus récentes du premier trimestre 1994. En outre, la baisse du prix des laits de consommation en 1994 doit être tempérée par la mise en œuvre d'un accord interprofessionnel signé fin 1993. Celui-ci permettra de mieux valoriser, dans les circuits de distribution, les laits de consommation en fonction de leur composition protéique, qui constitue un des éléments du calcul du prix du lait à la production. Les enquêtes réalisées par l'Office du lait (Onilait) montrent une hausse en moyenne de 0,5 p. 100 du prix du lait à la production en 1993-1994. Compte tenu de tous ces éléments, le Gouvernement a souhaité que la discussion se poursuive dans le cadre habituel, celui des interprofessions régionales dont l'administration n'est pas partie prenante. Les premiers accords passés, relatifs au deuxième trimestre de la campagne (août, septembre, octobre), marquent d'ailleurs une hausse significative par rapport au trimestre précédent.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17602

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4102

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5415